



1^{ère} Rencontre régionale des élus sur la forêt

Compte rendu de la journée



Communes forestières Languedoc Roussillon
Les Athamantes n°4 – 740, Avenue des Apothicaires – 34 090 MONTPELLIER
Tel/fax : 04 11 75 85 17
languedocroussillon@communesforestieres.org

1 Ouverture de la journée

Jacques GALY, Président des Communes forestières de l'Aude et Vice-Président de l'Union Régionale des Communes forestières Languedoc-Roussillon introduit l'après-midi et remercie les participants de leur présence. Il précise que l'Assemblée générale constitutive des Communes forestières Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées s'est tenue le matin pour être opérationnel dès le 1^{er} janvier 2016 avec la fusion des Régions.

Francis SAVY, Conseiller Départemental de l'Aude introduit son propos en excusant le Président André VIOLA, retenu par ailleurs. Il poursuit en exprimant son plaisir d'accueillir cette première journée régionale des élus sur la forêt dans l'Aude. L'Aude est un département fortement forestier qui a débuté la mise en place d'une filière bois-énergie et mis en place une politique volontariste en faveur du Bois construction et tous les aspects de la forêt et du bois. La forêt est un élément structurant du territoire.

Il souligne que le fait de se structurer au niveau des Communes forestières pour être en ordre de marche pour la nouvelle région est une bonne chose. Cela permettra de participer et d'influer sur les futures décisions. Une politique globale cohérente devra être mise en place.

Sébastien PLA, en tant que Président de l'Agence Départementale du Tourisme de l'Aude salue la fusion des Communes forestières à l'échelle de la nouvelle région et se satisfait que l'Aude se situe au carrefour Géographique de cette nouvelle identité politique. Il remercie Jacques GALY de son implication et d'avoir réussi à fédérer les acteurs autour de lui sur ces questions forestières.

Gisèle JOURDAN, Sénatrice de l'Aude, salue le principe de cette rencontre. Le travail des Communes forestières sur la forêt est un véritable enjeu. Il est important de maintenir le moyen économique que la forêt représente pour les communes. Le rapprochement des régions est essentiel pour peser dans les grandes décisions nationales où l'espace rural doit être défendu. Elle conclut son propos en indiquant son étonnement vis à vis du fait que l'ONF n'ait pas la politesse de rendre l'appareil aux communes qui se sont mobilisées pour maintenir leur présence sur le terrain il y a quelques années. Elle renouvelle son soutien et celui de l'ensemble des parlementaires audois au côté des Communes forestières.

Jacques BRUNE, président des Communes forestières Midi-Pyrénées et désormais nouveau vice-président de la nouvelle Union régionale, termine cette introduction en exprimant sa satisfaction de voir que de plus en plus de monde commence à prendre conscience du besoin de s'occuper de la forêt. Les Communes forestières sont une association d'élus qui doit jouer son rôle politique pour faire avancer les questions de fond. Le projet commun des Communes forestières Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées doit être mis en œuvre et porté fortement.

2 Présentation d'actions emblématiques portées par les Communes forestières dans les 2 régions

2.1 Rôle des Communes forestières - Daniel BAUX (Président des Communes forestières de Pyrénées-Orientales)

Les Communes forestières sont des associations d'élus ayant un rôle politique et technique. Ainsi, elles sont là pour accompagner et représenter les élus dans l'ensemble de leur problématiques en lien avec la forêt et le bois.

Elles accompagnent les élus dans l'exercice de leurs compétences de :

- Propriétaire de forêt

1 179 communes forestières représentant environ 237 000 ha de forêts communales (soit 13% de la forêt de LR – MP)

En partenariat avec l'ONF, les Communes forestières vous accompagnent dans vos réflexions pour la gestion et la valorisation des forêts communales.

- Aménageur du territoire

Les Communes forestières vous accompagnent pour aménager votre territoire communal et intercommunal, et à dynamiser le territoire en faveur de différentes filières économiques en lien avec la forêt et la filière-bois, tout en prenant en compte les rôles environnementaux et sociaux de la forêt (chasse, loisirs,...) dans le cadre des stratégies locales de développement forestier.

- Maître d'ouvrage de bâtiments

Les Communes forestières vous accompagnent à chaque étape de votre réflexion de vos projets bois-construction et bois-énergie pour vous apporter les solutions techniques, juridiques et économiques les plus adaptées, afin d'utiliser au maximum les ressources locales dans des logiques de circuits-courts.

- Responsable de la sécurité

Les Communes forestières vous accompagnent pour vous faire connaître l'ensemble des acteurs et des outils à votre disposition et vous permettre de mettre en place une stratégie efficiente en terme de prévention des risques (inondations, incendies, avalanches,...).

2.2 Formation des élus - Jacques BRUNE

La formation des élus est une action essentielle des Communes forestières pour transmettre de vraies valeurs sur différents axes de travail pour le développement de la filière forêt bois.

De véritables programmes de formations sont construits pour cela avec le soutien de la Fédération des Communes forestières et en partenariat avec de nombreux organismes nationaux et régionaux.

2.3 Démarches territoriales - Henri COUDERC (Président des

Communes forestières de Lozère)

Les démarches territoriales sont le cœur de métier des Communes forestières pour bâtir de véritables politiques de développement portées par les élus des territoires.

L'échelle intercommunale est l'échelle pertinente pour la mise en place d'une gestion territoriale permettant le développement économique des territoires.

La Charte Forestière de Territoire est l'outil permettant aux élus de concrétiser ces aspects-là en faisant travailler ensemble les partenaires forestiers pour faire sortir du bois de nos forêts. Les élus doivent être les garants de l'intérêt général sur leur territoire.

2.4 Développement d'activités économiques – Exemple de la Compagnie du Hêtre – Robert CABE (ancien président des Communes forestières de Midi-Pyrénées)

En 2009, face aux problématiques de filière, les producteurs des secteurs publics et privés se sont réunis pour trouver des solutions à l'initiative des Communes forestières.

Le choix de trouver des solutions de valorisation du Hêtre est pris. L'association de valorisation des bois des Pyrénées (Communes forestières, coopérative, CRPF,...), créée en 2011, a pour but de trouver des solutions de la production à la vente. Un travail collaboratif avec des designers, des entreprises de premières et secondes transformations, ... a abouti à l'utilisation du Hêtre dans une ligne de meubles en bois local.

Les communes propriétaires ont un rôle majeur à jouer dans les filières. Le déficit de vente de bois feuillu est un manque à gagner annuel de plusieurs M€ pour les territoires.

Les élus s'impliquent dans la mise en place de logiques de clusters à développer pour retrouver des marchés et initier des organisations « verticales » du marché à la ressource.

Par ce moyen, ils veillent à la préservation des intérêts des propriétaires dans ces valorisations : prix, qualités, respect des conditions de gestion des forêts.

Plus d'informations sur www.lacompagnieduhetre.com

2.5 Relation avec l'ONF – Francis CROS (Président des Communes forestières de la nouvelle grande région) / Jacques BRUNE / Gérard JALIBERT (vice-président des Communes forestières de l'Aude)

Francis CROS rappelle le travail important fait lors de la Commission régionale de la forêt et du bois pour avoir une image du maillage territorial afin de bâtir une stratégie pour le territoire. Ces commissions ont été mise en place dans la suite de la signature du contrat en 2012, négocié par Jean Claude MONIN. Si le futur COP est signé, il sera important de poursuivre ces Commissions régionales pour continuer de peser dans les orientations stratégiques de l'ONF.

Jacques BRUNE présente le rôle des Commissions des ventes. Il demande de poursuivre le travail mené dans ces commissions à l'échelle de la nouvelle réunion malgré le découpage des Directions Territoriales.

Francis CROSS souligne que les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon n'ont pas été enquêtées dans le cadre de l'audit national et que cela est fortement regrettable.

Francis CROS en profite pour remercier les élus des deux régions qui se sont impliqués pour leur participation dans le cadre des négociations du nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance 2016-2020.

Gérard JALIBERT revient sur l'importance de la mobilisation des Communes pour faire entendre les intérêts des Communes forestières du Sud. Il souligne le fait que si les communes n'avaient pas été regroupées en associations de Communes forestières, l'Etat n'aurait pas eu de mal à faire passer les réformes qu'ils souhaitaient.

3 Présentation des politiques développées dans les régions en faveur de la filière forêt-bois

3.1 Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt - Marie Claire GUERO

Marie Claire GUERO, Chef de service forêt de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt Midi-Pyrénées se présente et excuse ses homologues de Languedoc-Roussillon en indiquant qu'elle les représente.

Elle indique que les directions régionales sont amenées à fusionner d'ici la fin janvier 2016.

Elle félicite les Communes forestières pour leur travail concernant la fusion et précise que les Communes forestières sont un partenaire important pour le développement de la filière vis-à-vis de :

- la mobilisation des bois par la mise en place de démarches collectives ;
- la valorisation du bois par le travail collaboratif entre les acteurs de l'amont et de l'aval ;
- la gestion multifonctionnelle de la forêt en phase avec les évolutions climatiques ;
- la problématique des forêts de productions (incendie et restauration des terrains en montagne).

Enfin, elle souligne la place stratégique des Communes forestières dans la démarche globale de la filière et notamment dans le travail qu'il sera à mener sur l'élaboration du Plan national forêt bois à compter du 1^{er} semestre 2016.

3.2 Région Midi-Pyrénées - Thomas PETRAULT

Il introduit son intervention en encourageant les Communes forestières à participer

plus fortement au fond régional Carbone. Ce fond représente un véritable enjeu économique pour l'ensemble de la filière, le bois et la forêt étant des « puits de Carbone ».

Il poursuit en citant 3 thématiques soutenues par la Région :

- Débardage par câble ;
- Fond pour le soutien de la première et deuxième transformation ;
- Soutien au réseau de chaleur et chaufferie.

3.3 Région Languedoc-Roussillon – Rose Marie LOSMA

La Conseillère Régionale en charge de la forêt revient sur les véritables enjeux de la filière bois en Languedoc-Roussillon et les moyens que la Région a mis en place pour y répondre. Le programme « AGIR pour la forêt » en est un exemple détaillé.

La Région Languedoc-Roussillon s'attachera à faire peser la force de la filière bois dans la fusion des Régions à venir.

Enfin, elle insiste sur l'importance du réseau des Communes forestières dans le panel des acteurs forestiers et la force de ce réseau d'élus structuré.

4 Echanges avec la salle

Plusieurs intervenants se sont exprimés pour compléter les propos des intervenants ou demander des précisions.

Il ressort :

- La nécessité de poursuivre le travail sur la valorisation du bois local ;
- L'intérêt des élus pour un échange plus approfondi sur des thématiques précises et la complémentarité des sujets entre les 2 régions.
- Que tant que les Régions n'ont pas fusionné totalement, les programmes de financements de chaque Région s'appliquent sur son territoire de compétence.
- Que les Régions vont rester chacune de leur côté autorité de gestion des crédits Européens jusqu'en 2020 ;
- Que la question du reboisement est un véritable enjeu des années à venir. Depuis la période du Fond Forestier National, il n'y a quasiment pas eu de politique incitatrice sur cette problématique.
- Qu'un rapprochement évident est nécessaire entre la forêt privée et la forêt publique car l'ensemble des problématiques forestières (desserte, mobilisation, regroupement, ...) impacte forcément une des missions des élus.

5 Conclusions

En conclusion, Francis CROS indique qu'un programme stratégique pour la nouvelle structure des Communes forestières au niveau Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées est écrit et a été adopté le matin même.

Il reprend l'essentiel des doléances de l'après midi en 3 axes stratégiques :

- Représenter et défendre les intérêts des collectivités adhérentes
- Accompagner les collectivités pour faire de la forêt et du bois, des outils de développement local
- Former, informer, communiquer

Ces 3 axes seront déclinés en objectifs opérationnels et actions concrètes.

Enfin, il souligne que les Communes forestières sont prêtes à relever le nouveau défi qui se présente devant elles et qu'elles y répondront par l'innovation pour faire valoir la place primordiale des élus dans l'ensemble des problématiques en tant que garant de l'intérêt général.

Il remercie l'ensemble des participants et clôture la journée, en donnant rendez-vous pour une 2^{ème} édition l'an prochain.